

<b>Mairie de CHAILLEY</b>			<b>DELIBERATION 0018 / 2025</b>	<b>Objet : FINANCES</b>
<b>Y O N N E</b> 				
<b>MEMBRES CONSEIL</b>			<b>Etaient présent :</b> Messieurs Philippe GUINET-BAUDIN, Maire, Stéphane BOQUANT, Marcel RENAULT, Adjoint, Philippe FERLET, Alain GORNEAU, Hubert JOSSIER, Claude MARGUENAT, Mesdames Marie-France DAGUIN, Laurence RENVOYE <b>Etaient absents excusés :</b> M. Hervé CYGANKO pouvoir à M. Guinet-Baudin, Mme Ismérie BRUNAT pouvoir à M. Boquant, M. Patrice DOYEN pouvoir à M. Renault, Mme Nathalie LAMBERT, Mme Viviane ROUSSEL <b>Secrétaire de séance :</b> M. Stéphane BOQUANT	
Afférent au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération		
15	13	11+1		
<b>DATE DE CONVOCATION</b>				
<b>20/03/2025</b>				
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification du				
- 1 AVR. 2025				

La commune de CHAILLEY a fait le choix d'accueillir des jeunes qui sollicitent des stages de professionnalisation ou de découverte, et s'est prononcé en faveur d'une gratification de l'ordre de 80 €/semaine de 35 h sans pouvoir être inférieure à 20 €.

Considérant les demandes présentées

**Les membres du Conseil, à l'unanimité, décident d'accorder la gratification de stage habituellement prévue, fixée à 80 €/semaine au proratas du nombre d'heures de présence sans pouvoir être inférieure à 20 €, si son comportement le justifie.**

- Anna SIMMONET pour un stage d'observation en milieu professionnel du 23 au 27 juin qui sera effectué à l'école maternelle (4h) qui recevra donc 20 €
- Kelya COROUGE pour un stage d'application en entreprise effectué du 32 au 15 Février à l'école maternelle (47 h) qui percevra 106.52 €

Mandatent le Maire pour en poursuivre l'exécution.

Vu, Fait et délibéré, les jour et an que dessus ont  
Signé tous les membres présents

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN


